



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

**Séance du jeudi 19 juin 2025**

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

*Convocation envoyée le 13 juin 2025*

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42  
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 30  
Nombre de procurations : 10

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Céline TONOT	Monsieur François SARRON-PILLOT
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Didier RELOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Philippe BELLEVILLE

### **Membres absents :**

Monsieur Guillaume RUET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

---

**OBJET : POINT D'INFORMATION****Étude de recensement et de qualification des espaces de nature en ville conduite à l'échelle de Dijon métropole – Point d'étape**

Dijon métropole a engagé début 2024 une étude de recensement et de qualification des espaces de nature en ville. Elle a pour objectif de mieux connaître et comprendre les caractéristiques de ces écosystèmes urbains et d'évaluer leurs contributions aux continuités écologiques. Dans un second temps, des propositions d'amélioration de leur protection dans le PLUiHD seront formulées lors d'une prochaine procédure d'évolution du plan.

Dans ce cadre, des expertises écologiques ont été conduites entre avril et octobre 2024 sur la base d'un échantillonnage de 56 sites, représentant 160 hectares étudiés. Répartis sur les différentes communes de Dijon métropole et représentatifs des différents espaces de nature du territoire, les sites sélectionnés sont situés tant sur les espaces publics des communes que sur des parcelles privées. Le bureau d'étude Latitude, composé d'experts écologues, a eu pour mission de réaliser sur chaque site des inventaires de la faune et de la flore, de caractériser les fonctionnalités écologiques et les enjeux paysagers.

La méthodologie utilisée a consisté à définir une stratégie d'échantillonnage basée sur la définition d'une typologie des sites :

- Les espaces urbains : représentent les zones caractérisées par une concentration importante de bâtiments et infrastructures (4 sites étudiés),
- Les espaces délaissés et friches : représentent des zones aujourd'hui caractérisées par une libre colonisation des espèces végétales et une faible pression anthropique (6 sites étudiés),
- Les espaces jardinés : représentent des zones aménagées intentionnellement par l'homme et ayant conservé un caractère naturel (33 sites étudiés),
- Les espaces naturels : regroupent les lieux constitués d'éléments naturels préservés ou peu altérés par l'intervention humaine (13 sites).

L'exploration des résultats des expertises de terrain confirme la présence d'un grand nombre d'espèces animales et végétales. L'analyse des sites selon leur typologie met particulièrement en évidence un fort degré de naturalité des sites de la typologie « les espaces jardinés » et l'importance de leur contribution aux continuités écologiques du territoire. Cette catégorie, qui regroupe les espaces aménagés par l'homme dans un but récréatif, esthétique ou fonctionnel, comprend non seulement les parcs et jardins urbains publics et privés, les zones herbacées et arbustives mais également les cœurs d'îlots. Ces espaces végétalisés composent des habitats favorables pour de nombreuses espèces animales, constituant ainsi des écosystèmes urbains plutôt qualitatifs.

Le territoire de Dijon métropole comprend un nombre significatif de cœurs d'îlots relevant de la typologie « les espaces jardinés ». Cette structuration urbaine permet d'envisager une approche « en archipel » des différents espaces de nature en ville, au-delà d'une vision centrée sur une échelle à la parcelle. Ainsi, les problématiques de continuités et de fonctionnalités écologiques en milieu urbain pourraient alors être appréhendées notamment sur la base des réseaux de sites relevant de la typologie « les espaces jardinés », dans une perspective dynamique, en phase avec les évolutions urbaines.

Chaque site sélectionné dans le cadre de la stratégie d'échantillonnage bénéficie d'un document de synthèse reprenant les informations naturalistes collectées, une analyse paysagère et de contribution du site aux enjeux de continuités écologiques.

Les enseignements de ce volet « expertise écologique » seront présentés à l'ensemble des maires ainsi qu'aux élus et services qu'ils souhaiteront associer dans le courant du mois de septembre 2025.

En parallèle à l'expertise écologique, un volet participatif a été mis en place. Les citoyens ont été invités à participer en partageant leurs observations. Ils ont pu contribuer en ligne via une plateforme collaborative (82 contributions), participer à des ateliers « nature en ville » ainsi qu'à des balades naturalistes conduites par les équipes de l'établissement public Latitude 21 et du

Jardin de l'Arquebuse (120 participants aux ateliers et balades, organisés sur les communes de Dijon, Magny-sur-Tille, Marsannay et Talant). Les données remontées par les habitants portent essentiellement sur la petite faune (hérisson, écureuil roux en particulier), ce qui peut suggérer des potentialités d'observations locales de ces espèces à fort « capital sympathie ».

Les médiateurs du Jardin de l'Arquebuse et de l'établissement public Latitude21 ont par ailleurs bénéficié d'une restitution de l'étude afin de favoriser la diffusion des résultats dans leurs interactions avec les habitants. Par exemple, dans le cadre des rencontres de la transition écologique « Demain la Ville », organisées en avril dernier, une première « balade découverte » partant du Jardin de l'Arquebuse, a permis aux habitants d'explorer les 4 types d'espaces de nature urbaine identifiés dans le cadre de l'expertise écologique. Cette nouvelle approche de la nature en ville, basée sur les typologies d'habitats en milieu urbain, sera déployée dès l'été dans les programmes d'activités proposés par le Jardin de l'Arquebuse (ateliers pour les groupes scolaires et périscolaires, parcours découverte pour les familles durant les vacances etc ...).

La 2ème phase de l'étude sera consacrée en 2026 à la transcription réglementaire de protection de ces espaces de nature. Les protections actuelles concernent essentiellement le domaine public alors que Dijon métropole ou les communes en assurent déjà la gestion. L'étude est par conséquent davantage orientée sur les protections d'espaces privés jugés stratégiques pour la fonctionnalité de nos écosystèmes. Le contenu de ces règles sera arbitré par les élus dans le cadre de la prochaine procédure d'évolution du plan, qui interviendra après les élections municipales de 2026, en fonction des priorités locales et des enjeux identifiés.

Ainsi, cette vaste étude relative à la nature en ville du territoire - basée sur une importante phase d'investigation de terrain et conduite dans le cadre d'une stratégie d'échantillonnage - constitue une base robuste pour envisager une évolution des protections des espaces de nature. Cette étude sera également un outil de sensibilisation et d'aide au dialogue avec l'ensemble des acteurs locaux en vue d'une prise en compte optimale des enjeux « biodiversité » dans le cadre des projets qui seront menés.

Enfin, les résultats de cette étude contribueront également à établir une priorisation des actions en faveur de la nature en ville selon les types de sites et pourront être valorisés dans le cadre d'un Atlas de la Biodiversité.